

**CAHIER DES CHARGES
PROJET SEJOUR PÉDAGOGIQUE BUDAPEST 2024**

Professeur organisateur : M. LEBRETON

Lieu : Budapest en Hongrie

Classe(s) : Terminales générales

Objectifs pédagogiques :

DATE DU SEJOUR :

Du dimanche 12 mai 2024 au vendredi 17 mai 2024

Nombre total d'élèves : 50

Nombre total d'accompagnateurs : 4

MODE DE TRANSPORT :

- Trajet A/R en bus depuis le lycée Van Gogh d'Aubergenville à l'auberge de jeunesse
- Autocar mis à disposition du groupe sur place pour les visites

LIEU ET MODE D'HEBERGEMENT :

Hébergement dans Budapest ou ses environs en chambres non mixtes.

RESTAURATION :

- En pension complète du dîner du premier soir au déjeuner du dernier jour 2023
- Panier repas pour les midis

VISITES ET/OU PROGRAMME – ENCADREMENT :

- Visite du Parlement et le mémorial des martyrs juifs hongrois (jour 1)
- Visite de la Courbe du Danube et musée ethnographique en plein air (jour 3)
- Visite du Château de Buda (jour 4)

Cahier des charges du séjour à respecter :

- Le contrat ne pourra être signé qu'après l'accord de notre CA et de nos autorités de contrôle.
- Toutes les prestations demandées (transports, visites, repas, etc...) doivent être réservées et payées par l'organisateur. Aucun argent ou carte bancaire prépayée ne devra être remis par le prestataire de service aux accompagnateurs pour tout achat concernant le voyage
- Permanence téléphonique ou contact d'une personne référente 24/24h pendant la durée du séjour en cas de besoin.

Rappels des points à incorporer obligatoirement dans le marché :

- Toutes les sorties/activités sont prises en charge directement par le prestataire
- Le contrat doit comprendre toutes les taxes éventuelles, parkings, péages et surcharge carburant afférents à l'exécution de l'intégralité du programme du voyage.
- Le contrat comprend (**en option**) une assurance annulation individuelle et totale groupe dont les conditions devront être jointes, notamment ce qui concerne l'assurance accident rapatriement. Intégrer si possible les conditions des assurances annulations liées à la crise sanitaire actuelle (covid19)
- Le contrat ne doit pas prévoir la gratuité pour les accompagnateurs
- Le nombre de paiements doit être indiqué, avec un maximum de 70% du contrat payé avant le séjour et 30% après le séjour

Pièces exigées :

Le candidat devra transmettre les documents suivants :

- Un contrat daté, tamponné et signé (si possible);
- Un devis récapitulatif daté, tamponné et signé ;
- Une copie du marché avec ce document datée, tamponnée et signée ;
- Un IBAN complet.

Choix de la société :

Chaque proposition sera notée sur 100 points avec 60 points sur la partie technique et 40 points sur la partie financière. La société obtenant le plus de point sera alors retenue (après accord du conseil d'administration du lycée et des autorités de contrôles).

Critères techniques sur 60 points : réactivité face aux demandes (1 point), facilité d'accès interlocuteur (5 points), ancienneté positive (2 points), qualité hébergement (logement+repas 20 points), environnement-emplacement (5 points), respect des dates (8 points), assurance annulation (2 points), modalités de paiement respectée (5 points), visites et activités respectées (10 points), transparence du devis (2 points).

Critères financiers sur 40 points : hébergement, activités (40 points).

Date limite de remise des offres sur AJI : (date précisée sur le site AJI)

Les offres devront obligatoirement être transmises par le biais de la plateforme AJI avec l'ensemble des pièces demandées. Toute offre arrivée après la date butoir ou incomplète sera rejetée. L'établissement se réserve le droit de demander des précisions ou des modifications jusqu'à une semaine après la date butoir.

Contact :

Il s'agit de M. Lebreton, professeur de Lettres au lycée Vincent Van Gogh d'Aubergenville (78) et organisateur du séjour. Toute question ou précision peut être demandée ou notifiée directement sur la plateforme du site AJI.

Signature + tampon (lu et approuvé des conditions ci-dessus) :

Le.....